

# Conditions Générales de Vente pour l'Activité de Prestation de Services en Esthétique Automobile

## Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales régissent les relations entre ECOCLEAN AUTO , située au 1 rue du docteur clercq 02260 La Capelle, et ses clients, dans le cadre de la prestation de services en esthétique automobile. Ces services comprennent notamment le nettoyage, le polissage, le traitement céramique, le lustrage, ainsi que d'autres soins esthétiques pour véhicules.

## Article 2 – Acceptation des conditions générales

Toute commande de services auprès de ECOCLEAN AUTO implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Le client reconnaît en avoir pris connaissance avant la confirmation de la prestation.

## Article 3 – Prestations proposées

### 1. Services disponibles

L'entreprise propose différentes prestations détaillées sur son site web, dans ses locaux ou par devis. Toute prestation spécifique peut faire l'objet d'un devis personnalisé.

### 2. Limitations

Certaines prestations peuvent être limitées en fonction de l'état initial du véhicule ou des équipements disponibles.

L'entreprise se réserve le droit de refuser une prestation si le véhicule présente des conditions empêchant sa réalisation (état trop dégradé, défauts structurels, etc.).

### 3. Garantie du résultat

L'entreprise s'engage à exécuter les prestations conformément aux normes professionnelles en vigueur. Toutefois, les résultats peuvent varier en fonction de l'état initial du véhicule, ce que le client accepte expressément.

## Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

### 1. Tarifs

Les tarifs des prestations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC). Ils sont disponibles dans les locaux de l'entreprise ou sur son site internet. Les tarifs spécifiques sont fixés par devis.

### 2. Devis

Tout devis est gratuit et valable pendant une durée de 30 jours.

Le devis accepté engage le client et l'entreprise sur les termes convenus.

### 3. Paiement

Le paiement est dû à la fin de la prestation, sauf accord spécifique mentionné dans le devis.

Les moyens de paiement acceptés sont : espèces, carte bancaire, virement, chèque, mobile

### 4. Retards de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités équivalentes à 10 % du montant dû pourront être appliquées à compter de la date d'échéance.

## Article 5 – Obligations du client

## 1. Véhicule en bon état

Le client doit présenter un véhicule en état de fonctionner. L'entreprise ne peut être tenue responsable des conséquences d'un défaut non signalé (fuites, dysfonctionnements mécaniques, électriques, voyant du tableau de bord, etc.).

## 2. Dépôt et récupération du véhicule

Le client s'engage à déposer et récupérer le véhicule à la date et aux horaires convenus.

En cas de retard, des frais de garde peuvent être facturés à hauteur de 5€ par jour.

## 3. Effets personnels

Le client doit retirer tous ses effets personnels du véhicule avant la prestation. L'entreprise décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets laissés dans le véhicule.

un supplément peut également être ajouté sur la facture pour le temps passé à vider le véhicule avant d'intervenir sur celui-ci.

## Article 6 – Réalisation des prestations

### 1. Durée des prestations

La durée des prestations est indicative et peut varier selon l'état du véhicule ou les conditions de travail.

### 2. Annulation et report

Toute annulation ou modification de rendez-vous doit être signalée au moins 24 heures à l'avance.

En cas de non-respect, l'entreprise se réserve le droit de facturer des frais d'annulation à hauteur de 10% du montant du devis.

### 3. Cas de force majeure

En cas d'événement imprévu empêchant la réalisation de la prestation (intempéries, panne de matériel, etc.), un nouveau rendez-vous sera proposé sans frais supplémentaires

## Article 7 – Réclamation et garantie

### 1. Réclamation

Toute réclamation relative à une prestation doit être formulée dans un délai de 48 heures suivant la réalisation de celle-ci. Passé ce délai, aucune contestation ne sera recevable.

### 2. Limitation de responsabilité

L'entreprise est responsable des dommages causés au véhicule uniquement en cas de faute avérée de son personnel. Elle décline toute responsabilité pour les défauts ou détériorations préexistants non signalés par le client.

## Article 8 – Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la commande sont utilisées uniquement pour le traitement et le suivi des prestations. Elles ne sont ni cédées ni vendues à des tiers, conformément à la réglementation en vigueur (RGPD).

Article 9 – Résiliation du contrat L'entreprise se réserve le droit de résilier un contrat ou un devis en cas de non-respect des présentes conditions par le client, sans préavis ni indemnité.

Article 10 – Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de saisir les tribunaux compétents. À défaut, le litige sera soumis à la juridiction compétente du lieu où se situe le siège social de l'entreprise.

Article 11 – Acceptation des conditions générales

Le client accepte les présentes conditions générales à partir du moment où le véhicule est confié à ECOCLEAN AUTO.

Créé avec  
Officesuite